

Changement du mode de calcul

En 2010, le mode de calcul des fermages est modifié. Désormais la référence ne sera plus départementale mais nationale et ce quelle que soit la production agricole concernée. L'indice des fermages baisse de 1.63 % cette année.

La Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche, institue dans son article 62, un nouveau mode de calcul de l'indice des fermages. L'article L.411-1 du Code rural et de la pêche s'en trouve ainsi modifié : « ce loyer [des terres nues et des bâtiments d'exploitation] ainsi que les maxima et les minima sont actualisés chaque année selon la variation d'un indice national des fermages... ».

Les modalités de calcul de l'indice et de ses composantes sont précisées par voie réglementaire. L'indice des fermages a désormais un caractère national : il est composé pour 60 % de l'évolution du Revenu Brut d'Entreprise Agricole (RBEA) à l'hectare constaté sur le plan national au cours des cinq années précédentes et à 40 % de l'évolution du niveau général des prix sur la dernière année connue.

L'indice « RBEA »

Le Revenu Brut d'Exploitation Agricole est un résultat économique évalué annuellement sur la base des données du RICA. Il est constaté sur un plan national. Il s'agit d'un solde entre les recettes et les charges annuelles courantes des exploitations agricoles, à l'exception des dotations aux amortissements.



Le RBEA est ramené par hectare de surface agricole utilisée (SAU) en rapportant le revenu moyen par exploitation à la surface moyenne des exploitations suivies dans le RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole). Pour une année N, la variation du RBEA à l'hectare est calculée en rapportant la moyenne des années N-1 à N-5 à celles de la moyenne des années N-2 à N-6 (lissage par moyenne mobile sur 5 ans). L'indice du RBEA est obtenu en appliquant cette variation à l'indice du RBEA arrêté l'année précédente (année 2009 = base 100).

Les raisons du choix du RBEA : Cette notion, déjà utilisée dans l'ancien système, permet de garder une cohérence avec les indicateurs courants de mesure du revenu agricole. Le lissage sur 5 ans permet de limiter les fortes fluctuations annuelles.

L'indice « niveau général des prix »

Il s'agit de l'évolution annuelle du prix du PIB, établie par l'INSEE dans le cadre des comptes de la Nation. L'indice

du PIB est obtenu en appliquant l'évolution à l'indice arrêté l'année précédente (année 2009 = base 100).

Les raisons du choix du PIB :

Cet indice est retenu dans toutes les analyses pour supprimer l'effet des variations des résultats dans le système productif. Si le prix du PIB est privilégié par rapport aux prix à la consommation (IPC) dans le calcul de l'indice des fermages, il s'agit d'utiliser un panier d'indices beaucoup plus diversifiés. Le PIB correspond à l'évolution des prix de toute la production nationale sur l'ensemble de l'année. Le panier de l'IPC est restreint aux produits de consommation courante. De plus, l'IPC est un indice mensuel rapporté à l'indice du mois précédent : une confusion serait possible entre les glissements mensuels et les moyennes annuelles. L'indice national des fermages de l'année correspond à la moyenne pondérée de l'indice du RBEA et de l'indice du prix du PIB, les pondérations respectives de ces indices étant de 60% et 40%.

Pour tout renseignement contacter la FDSEA - Jean Christophe GUINCHARD au 04 68 51 39 11

	RBEA par hectare (= RCAI brut du RICA, soit RCAI + Amortissements/ha) en euro		Evolution du RBEA par ha en %		RBEA par ha en indices 2009=100	Prix du PIB		Evolution de l'indice fermage national avec 60 % RBEA par ha et 40 % prix PIB		Indice national des fermages arrêté	
	Annuel	Lissé sur 5 ans	Annuel	Lissé sur 5 ans		Evolution annuelle (%)	2009=100	Lissage sur 5 ans		Evolution annuelle en %	Base 100 en 2009
					Indices 2009=100			Evolutions n/n-1			
2004	709						1,59				
2005	664		-5,4				2,03				
2006	733		10,4				2,40				
2007	828		13,0				2,50				
2008	726	732	-12,4				2,60				
2009	598	710	-17,6	-3,05	100,0	0,50	100,0	100,0			100
2010					96,95		100,50	98,37	-1,63	-1,63	98,37

Exemples chiffrés pour 2010

L'indice national pour 2010 est de 98.37

♦ En 2009, mon fermage était de 550€/ha (base 100).

En 2010, mon fermage sera de : 541 €

$$550 \times 98,37 / 100 = 541,035$$

♦ En 2009, mon fermage était de 990€/ha (base 100).

En 2010, mon fermage sera de 974 €

$$990 \times 98,37 / 100 = 973,86$$